

## Samedi 21 Mai 2022

### REGLEMENT

#### Article 1 : Equipage

Tous bateaux (Poti Marara, Speed Boat, Bertram, Bonitier) sauf thoniers, équipés de matériels de sécurité prévu par la réglementation maritime, et ayant à son bord au minimum 2 personnes. Chaque équipage recevra 2 tee-shirts et 2 casquettes « EDT SPORT FISHING » qu'il devra porter tout au long du concours.

#### Article 2 : Participation

La participation à ce concours est fixée à **40 000 XPF** par bateau hors Jackpots (voir article 7). **SPECIAL !** Pour chaque inscription effectuée au plus tard le Mercredi 18 Mai 2022 avant 16 heures, la participation à ce concours sera de **35 000 XPF** par bateau hors Jackpots (voir article 7).

Compte de la section « EDT SPORT FISHING » :

**Banque de Tahiti 12239 00001 25225101000 35**

#### IMPORTANT :

Le **TALON** de la Banque devra être **OBLIGATOIREMENT FAXE** au 40.81.32.49 ou **SCANNE** et **ENVOYE** par mail à [michel.sommers@edt.engie.com](mailto:michel.sommers@edt.engie.com), avec le **NOM** du CAPITAINE, du **BATEAU + PY** et un **N°** de Vini, au plus tard le vendredi 20 Mai 2022 à 15h00.

#### Article 3 : Pêche autorisée

Il sera autorisé de pêcher à la traîne, à la ligne de fond (« poito ») et au « patia » mahi-mahi. Les cannes à « Tupai », les long-lines, les filets, et les fusils sous-marins sont interdits.

#### Article 4 : Espèces de poissons autorisées

Les espèces de poissons qualifiables sont : HAURA – HAUREPE – THON – MAHI-MAHI - THAZARD  
SPEARFISH, THON BLANC et THON à DENTS de CHIEN non autorisés.

**Rappel : Les prises mordues par les requins ne seront pas comptabilisées.**

#### Article 5 : Les poids minimum

Un poids minimum est attribué à chaque espèce de poissons :

- 50 Kgs pour la PLUS GROSSE PRISE
- 40 Kgs pour le HAURA
- 30 Kgs pour le THON
- 10 Kgs pour la MAHI-MAHI
- 10 Kgs pour le THAZARD
- 20 Kgs pour le HAUREPE

#### Article 6 : Les prix

Catégorie	1er PRIX	2ème PRIX	3ème PRIX	4ème PRIX	5ème PRIX
+ GROSSE PRISE (50 Kgs mini)	1 000 000 Xpf	250 000 Xpf	100 000 Xpf	80 000 Xpf	40 000 Xpf
HAURA (40 Kgs mini)	200 000 Xpf	100 000 Xpf	40 000 Xpf		
THON (30 Kgs mini)	150 000 Xpf	80 000 Xpf	40 000 Xpf		
MAH-MAHI (10 Kgs mini)	100 000 Xpf	60 000 Xpf	40 000 Xpf		
THAZARD (10 Kgs mini)	90 000 Xpf	50 000 Xpf	40 000 Xpf		
HAUREPE (20 Kgs mini)	40 000 Xpf				

#### Article 7 : Les Jackpots

Nous vous rappelons que les participations à ces jackpots ne sont pas incluses dans la participation des 35 000 XPF ou 40 000 XPF destinée uniquement à l'inscription au concours (voir article 2).

**AUCUN POIDS MINIMUM N'EST FIXE POUR LES JACKPOTS !**

Jackpots mis en jeu	Participation
La plus grosse PRISE	10 000 XPF
Le plus gros HAURA	5 000 XPF
Le plus gros THON	5 000 XPF
Le plus gros MAHI-MAHI	5 000 XPF
Le plus gros THAZARD	5 000 XPF

Seul le plus gros poisson vidé sera pris en compte. « EDT SPORT FISHING » gardera 20 % du montant du ou des jackpots.

Au cas où un jackpot n'aurait pas été gagné, chaque participant au jackpot concerné fera l'objet d'un remboursement retranché des 20 %.

#### Article 8 : Inscriptions

Pour tous renseignements et inscriptions :

- Michel SOMMERS : 87 79 93 08 (Président)
- Patrick TAAROA : 87 79 43 17 (Trésorier)
- Eric AH RAM : 87 77 40 21 (Resp. Activités)
- EXOCET Distributions : 87 71 85 03 (Thierry)
- Daniel LEURRE : 87 78 44 40 (Daniel)
- VAIMOANA LURE : 89 72 93 52 (Nelson)
- Coopérative des Pêcheurs de ARUE : 87 76 90 68 (Turia)

La date limite étant fixée au vendredi 20 Mai 2022 à 18h00 (15h00 pour les paiements par virement).

L'annulation pour cause de panne, pourra être effectuée au plus tard le samedi 21 Mai 2022 avant 8h00.

Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler le concours, s'il estime que les conditions ne sont pas réunies pour la tenue de cet évènement. Dans ce cas, chaque équipage inscrit sera remboursé intégralement.

#### Article 9 : Départ

Le départ sera libre à partir de 00 heure le samedi 21 Mai 2022.

#### Article 10 : Arrivée

L'arrivée est prévue au Portique de la Coopérative Motu Ovin Rava'ai de Vaitupa Faa'a AVANT 16 heures tapantes. APRES 16 heures, tous poissons rapportés seront automatiquement disqualifiés.

Les bateaux devront signaler leur arrivée par radio sur le canal 08, et faire valider leurs prises auprès du comité de pesée.

Port des casquettes et des tee-shirts « EDT SPORT FISHING » obligatoire.

#### Article 11 : Pesée

La pesée s'effectuera à partir de 10 heures.

Afin d'éviter toutes contestations, les prises devront être **présentées à l'arrivée au portique NON VIDEES au comité de pesée.**

Ensuite, celles-ci **devront être VIDEES** pour la pesée.

Port des casquettes et des tee-shirts « EDT SPORT FISHING » obligatoire.

**Chaque prise vidée sans contrôle au préalable du comité de pesée sera disqualifiée.**

#### Article 12 : Disqualifications

Sera disqualifié tout bateau (même en panne) :

- passant la ligne d'arrivée après 16 heures ;
- présentant des poissons pêchés par un autre bateau ;
- présentant des poissons vidés sans autorisation et sans contrôle au préalable du comité de pesée ;

#### Article 13 : Sécurité

Tous les bateaux devront :

- avoir à son bord au minimum 2 personnes,
- être équipés de matériels de sécurité prévus par la réglementation maritime,
- être équipés d'une radio VHF, ou en dernier recours d'un téléphone portable (VINI).

Le canal utilisé sera le 08, et tout équipage se doit de signaler toute prise à bord de leur bateau, au PC organisateur.

#### Article 14 : Environnement

Afin de préserver notre environnement, il est demandé à tous les équipages de ne pas jeter les boîtes plastiques et autres déchets dans la mer. A terre, des poubelles sont prévues à l'arrivée.

Les équipages sont invités à respecter ses consignes pour le bien de tous.

#### Article 15 : Dernière Autorité

**Le comité organisateur est seul juge pendant la compétition et sa décision est sans appel. Il porte un point d'honneur à ce que chaque équipage respecte scrupuleusement ce règlement.**

**Tout bateau pris en fraude sera radié à vie de tout concours organisé par « EDT SPORT FISHING ».**

## BONNE CHANCE & BONNE PECHE A TOUS !

**Merci à nos partenaires**

Coopérative Motu Ovin Rava'ai de Vaitupa Faa'a



## **ORGANISATION DE LA PESEE**

Les bateaux souhaitant faire peser leurs prises devront respecter les consignes suivantes :

- 1- Un bateau commissaire, situé sur le plan d'eau face au portique, sera chargé d'enregistrer l'arrivée de chaque bateau ayant des prises (non vidées) à peser.
- 2- Après vérification des prises, un numéro d'arrivée sera attribué au capitaine qui se chargera de l'afficher visiblement sur un support (outrigger, canne,..).
- 3- Ensuite, le bateau procédera au vidage de ses prises.
- 4- Enfin, le chargé de pesée appellera au micro ou à la radio les bateaux dans l'ordre d'arrivée en le respectant scrupuleusement.

**Aucun bateau ne sera accepté au portique sans numéro d'arrivée et s'il ne respecte pas l'ordre.**